

La MSA de TOURAINE

proche des assurés agricoles

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles, les délégués cantonaux assurent une relation privilégiée avec les services de la MSA. Organisés au sein de 45 comités cantonaux avec un Président et un ou plusieurs vice-présidents, les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale.

Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

Composition du comité cantonal de Lamotte

Président :

Marie-France CIVET- NOUAN LE FUZELIER

Vice-Présidents :

Thérèse IMBAULT- LAMOTTE BEUVRON
Bernard VANNIER - CHAON

Délégués :

CHAUMONT-SUR-THARONNE

Bernard FERRIOT
Dany HERPIN

LAMOTTE-BEUVRON

Claude BOULAND

NOUAN-LE-FUZELIER

Philippe PROGNON
Michel LE BERICHEL
Jacques PARFAIT

VOUZON

Jean-Pierre DESILES
Serge LEPRETRE
Herta RENEDO

YVOY-LE-MARRON

Danielle ABRAHAMSE

La MSA, le partenaire santé du monde agricole

Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir, la MSA et ses comités cantonaux mettent en place depuis plusieurs années de nombreuses réunions d'information sur des sujets de prévention santé et animées par des spécialistes : dépistage des cancers, usage des médicaments, vieillissement, alimentation, etc. Ces réunions sont ouvertes à tous, sans distinction d'appartenance à un régime de protection sociale particulier.

Recours au médicament : « A prendre à bon escient »

Le médicament n'est pas un produit comme les autres

Le médicament est destiné à soigner et à prévenir les maladies. Tout médicament efficace est potentiellement dangereux. Il peut provoquer des effets indésirables et des interactions avec d'autres médicaments. Certains médicaments, comme les antibiotiques, peuvent créer des résistances et d'autres, comme les somnifères, peuvent créer des dépendances.

Parler des médicaments avec son médecin et son pharmacien

Afin d'assurer un suivi cohérent et efficace, il faut :

- indiquer à son médecin, à chaque consultation, tous les médicaments pris, prescrits ou non ;
- signaler tout nouvel ennui de santé au médecin ou au pharmacien car il peut résulter de la prise d'un médicament ;
- faire le point régulièrement avec son médecin sur son traitement.

Le médicament, un ami qui vous veut du bien... si vous le prenez bien

Pour que le traitement médicamenteux soit efficace et afin d'éviter une rechute ou une aggravation de la maladie, il faut :

- suivre son ordonnance en respectant les posologies et la durée du traitement ;
- prendre connaissance du rôle de chacun des médicaments prescrits ;
- éviter l'utilisation sans prescription médicale de médicaments pour se soigner (automédication).